Emplois précaires:
France Telecom Orange sanctionné !

Communiqué de presse
19 juin 2012

7 ans après !

La Cour d 'appel de PARIS, dans des décisions prises le 24 mai 2012, épingle sévèrement France Telecom pour ses agissements en matière d'emploi dans les années 2005/2007.

Pendant cette période, un établissement francilien avait procédé à l'embauche de plusieurs centaines de salarié-es précaires employé-es en CDD ou en intérim. Plusieurs salarié-es, accompagné-es par le syndicat SUD técom Paris avaient saisi le conseil de prud'hommes de Paris d'une demande de réparation des préjudices subis.

Un SAV, c'est précaire ?

En tout premier lieu, le conseil de prud'hommes de Paris, présidé par un juge départiteur avait alors donné raison à France Telecom en estimant que les activités du service après vente, pour lesquelles les salariés avaient été recrutés de manière précaire ne faisaient pas partie « de l'activité normale et permanente de l'entreprise », ce qui autorisait l'employeur à utiliser massivement CDD et intérimaires.

Une injustice enfin réparée !

Plusieurs mois après ces jugements iniques, la cour d'appel de Paris rectifie le tir.

Tous les contrats précaires sont requalifiés en contrat à durée indéterminée, les ruptures sont considérées non fondées et chacun-e des salarié-es touche plusieurs milliers d'euro. Au total pour les 29 salarié-es qui ont attaqué, les condamnations s'élèvent à plus de 360 000 € .

Mieux vaut tard que jamais !

Evidemment, ce jugement tardif ne permet pas aux 29 salarié-es de voir leurs contrats transformés en CDI mais il nous conforte dans notre lutte contre la précarité qui existe aussi à France Telecom Orange dont la direction vient de manifester encore son souci de maintenir en toutes circonstance la rente des dividendes aux dépens des investissements et de la rémunération de celles et ceux qui travaillent à la richesse des services proposés au public.

Sud
Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 paris
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.fr
Union syndicale Solidaires